

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

COMPTE RENDU

Etaient Présents :

M. MASSION, Sénateur-Maire.

Mme DUBOIS, M. MARQUES, M. ASQUIN, Mme DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, M. ROULY, Adjointes au Maire.

M. BOUTEILLER, M. TAILLEUX, Mme THEBAULT, Mme GUILLEMIN, Conseillers Municipaux Délégués.

M. BLANGUERNON, Mme VATEY, Mme PLATE, M. CHIREN, Mme VENARD, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Mme QUINIO, Mme DELAHAYE, M. EZABORI, M. MARTINE, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés :

Mme BOULARD, Adjointe au Maire.

M. FABIUS, Mme ZAHAF, Conseillers Municipaux Délégués.

M. KERMARREC, M. GADAL, M. PREPOLESKI, Mme BELAOUNI, Mme GUILLOT, Mme CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etait Absent :

M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

M. Sébastien MARTINE est désigné.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

- Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Sept décisions ont été prises au cours de la période du 27 novembre 2012 au 12 mars 2013, elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune.

En outre, 24 marchés publics ont été signés entre le 27 novembre 2012 et le 8 mars 2013.

DELIBERATIONS

- Réforme des rythmes scolaires.

Adopté à l'unanimité

Une très large concertation a été instaurée depuis fin janvier 2013 sur le principe et l'organisation de la réforme.

Un consensus s'est dégagé sur la mise en place des dispositions suivantes qui seront mises en œuvre dès la rentrée de septembre 2013 :

- une scolarisation sera organisée le mercredi matin,

- la journée scolaire des élèves du cycle primaire sera réduite de 6h à 5h15,

- le temps de travail hebdomadaire restera fixé à 24 heures et la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30.

Dans ce cadre de principe sont retenues des mesures spécifiques au plan local, à savoir :

- les élèves de maternelles bénéficieront d'activités le midi ou d'une sieste conforme à leurs besoins pour les plus petits avant de rentrer en classe jusqu'à 16h,
- en élémentaire, la pause du midi sera raccourcie (1h30) pour une fin de classe à 15h15, et les élèves pourront ensuite rentrer chez eux ou participer à des activités jusqu'à 16h15 (à ne pas confondre avec le temps de classe), puis rester si besoin à l'accueil ludo-éducatif et (ou) à l'accompagnement scolaire.

Il est précisé que la concertation se poursuivra et qu'un courrier expliquant ces décisions sera adressé à tous les parents d'élèves.

Avant les congés de printemps, seront rencontrés les directeurs d'écoles d'une part, et les représentants des parents d'autre part.

M. le Maire souligne que l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions n'aura pas d'incidence sur la fiscalité locale, et tient à remercier toutes les personnes, élus, fonctionnaires municipaux, enseignants, parents d'élèves et représentants de l'éducation nationale qui se sont associées aux travaux afférents à la mise en œuvre de cette réforme.

- Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2013.

Adopté à l'unanimité

Conformément à ce qu'il avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, ces taux seront maintenus à leur niveau de 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 14,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,33 %.

Le produit total prévisionnel des trois taxes est évalué à 12 759 433 €.

- Comptabilisation des opérations de cessions par l'intermédiaire du site internet Webenchères.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre des ventes par la Ville de matériels réformés pour de faibles montants, il est décidé de constater le prix de cession d'un bien à la section de fonctionnement Article 7788 « produits exceptionnels divers », lorsque le prix dudit bien est inférieur à 400 €.

- Versement d'une subvention à l'Amicale Laïque Césaire Levillain.

Adopté à l'unanimité

Une somme de 7 988,44 € sera versée à cette association au titre de la prise en charge de ses frais réels de personnel en 2012, la ville s'étant par charte triennale engagée à supporter intégralement lesdits frais.

- Versement d'une subvention à l'Association « Salut les Copains ».

Adopté à l'unanimité

Une subvention de 1 300 € sera versée à cet organisme afin de lui permettre d'assurer l'équilibre financier de son réveillon dansant du 31 décembre 2012 au Centre Culturel Marx Dormoy.

- Restructuration du restaurant du Village Scolaire. Concours de maîtrise d'œuvre. Attribution du marché.

Adopté à l'unanimité

Une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancée. Il est décidé, après avis du jury et du pouvoir adjudicateur, d'attribuer ce marché au cabinet Atelier des Deux Anges pour un montant de rémunération provisoire de 315 983,20 € T.T.C.

- Renouvellement de contrats.

Adopté à l'unanimité

Seront renouvelés à compter du 3 juin 2013, pour une période de deux ans, les emplois contractuels de directeur de la crèche Delacroix (indice brut 610) et directeur adjoint de la crèche Ile aux Enfants (indice brut 443).

- Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Seront transformés les emplois suivants :

- Direction des Services Techniques – Bâtiments communaux : emploi d'adjoint technique en emploi de technicien territorial (indice brut 325).

- Direction Générale des Services – Police Municipale : emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe en emploi de gardien de police municipale (indice brut 333).

- Direction Générale Adjointe des Services - Jeunesse, Sport, Vie Associative : le poste de responsable du service sera confié à un agent contractuel (indice brut 703) ; par ailleurs un emploi d'adjoint d'animateur de 2^{ème} classe sera transformé en emploi d'éducateur des activités physiques et sportives (indice brut 359).

- Direction Générale Adjointe des Services – Service Education : 5 postes occupés par des agents relevant de la filière technique seront transformés en postes d'ATSEM (deux de 1^{ère} classe et trois de 2^{ème} classe) ; en outre le responsable du service éducation intégrera le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Recrutement d'emplois d'avenir.

Adopté à l'unanimité

Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrats aidés.

L'aide octroyée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC et elle s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

La Ville souhaitant s'inscrire pleinement dans le dispositif, il est décidé de recruter 4 emplois d'avenir.

M. le Maire précise que, de son côté, le CCAS procédera à deux recrutements.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme DUBOIS

DELIBERATION

- Programmation du contrat urbain de cohésion sociale 2013. Autorisation de signature.

Adopté à l'unanimité

Le contrat sera renouvelé pour 2013, il prévoira l'octroi d'une subvention de 17 597 € pour financer l'action Quevilly Etudes Supérieures ainsi qu'une participation financière pour le poste de chargé d'accueil de proximité.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Touristique de Randonnée et de Découverte.

Adopté à l'unanimité

Une subvention de 150 € sera versée à cet organisme afin de l'aider à financer l'organisation d'une randonnée ouverte à tous pour fêter son 10^{ème} anniversaire.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ASQUIN

DELIBERATIONS

- Prestation d'assistance juridique pour la passation des contrats d'assurances. Convention de groupement de commandes entre les villes de Grand Quevilly, Petit Quevilly, Notre Dame de Bondeville, Saint Pierre les Elbeuf, Sotteville les Rouen, les CCAS de Grand Quevilly, Petit Quevilly, Saint Pierre les Elbeuf, Sotteville les Rouen et la Caisse des Ecoles de Petit Quevilly.

Adopté à l'unanimité

Un assistant juridique aura pour mission de recenser les besoins en matière d'assurances des collectivités concernées et d'élaborer un dossier de consultation des entreprises pour le renouvellement des contrats arrivant à échéance.

Le coordonnateur du groupement sera la ville de Grand Quevilly.

- Achat de procès-verbaux électroniques. Convention de groupement de commandes entre les villes de Grand Quevilly et Petit Quevilly.

Adopté à l'unanimité

Les deux collectivités souhaitent équiper leurs policiers municipaux de boitiers afin d'établir des procès-verbaux électroniques ; il apparaît opportun sur le plan économique qu'elles se groupent pour réaliser les acquisitions nécessaires.

Le coordonnateur du groupement sera la ville de Grand Quevilly.

- Prêt d'un eurolaser. Convention passée entre les villes de Grand Quevilly et de Petit Quevilly.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit de mutualiser le radar destiné à effectuer des contrôles de vitesse appartenant à la ville de Grand Quevilly afin d'en faire bénéficier la Ville de Petit Quevilly qui n'en possède pas.

L'entretien du matériel sera chaque année supporté par l'une et l'autre des collectivités, à tour de rôle.

- Prêt d'une valise de diagnostic. Convention passée entre les villes de Grand Quevilly et Petit Quevilly.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit de mutualiser la valise de diagnostic destinée à effectuer des diagnostics techniques sur les véhicules appartenant à la ville de Petit Quevilly afin d'en faire bénéficier la Ville de Grand Quevilly qui n'en possède pas.

DOSSIERS PRESENTES PAR LE MAIRE, en remplacement de Mme BOULARD, excusée.

COMMUNICATION

- Programmation « Un Printemps au Parc » et « Bakayades ».

Dont acte

Pour la 16^{ème} édition du festival, la programmation a été condensée sur une période plus courte qu'à l'habitude, compte tenu des autres événements culturels qui se dérouleront dans l'agglomération au même moment.

Les festivités auront lieu au kiosque de la Roseraie les 15, 16 et 19 juin, au Parc des Provinces du 19 au 22 juin, et à la Médiathèque l'après-midi du 22 juin.

DELIBERATIONS

- 26^{ème} Festival des Arts du Cirque. Signature d'une convention avec la Société Avant Scène Organisation.

Adopté à l'unanimité

Ce festival se déroulera du 20 mai au 2 juin 2013 sur le terrain du Chemin de la Poudrière.

Il sera dirigé par la Société Avant Scène Organisation à laquelle la Ville versera une contribution financière de 9 075 € moyennant quoi 2 500 places seront réservées au public scolaire grand quevillais et pour des actions sociales.

- Signature d'un avenant au contrat de délégation de service public du Théâtre Charles DULLIN avec l'Expansion Artistique et Loisirs Culturels de Normandie.

Adopté à l'unanimité

Cet avenant a pour buts de modifier la répartition des montants contractuels sur la durée de la délégation, d'une part, et de supprimer la mention « TTC » concernant la subvention versée, car cette dernière n'est pas soumise à la TVA, d'autre part.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme MAILLET

DELIBERATIONS

- Contribution financière de la Ville au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département.

Adopté à l'unanimité

Ce fonds soutient l'insertion et aide à la subsistance des jeunes seinomains ; afin d'y souscrire, il est décidé de lui apporter une aide financière inscrite au budget 2013 d'un montant de 5 876,04 €.

- Mise à disposition du centre de loisirs Léo Lagrange dans le cadre des formations organisées par les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit de renouveler pour 2013 une convention de mise à disposition des locaux par la ville pour l'organisation de formations d'animation volontaire (BAFA et BAFD).

- Projet éducatif local pour la jeunesse. Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

La ville qui s'est investie depuis 12 ans dans le développement d'une politique éducative souhaite renforcer la concertation entre les acteurs éducatifs locaux pour mieux définir les besoins des enfants et des adolescents.

Dans ce but, elle présentera un nouveau dossier de demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime.

- Instauration de la convention du dispositif « Bon Temps Libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique d'action sociale pour l'année 2013, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de déléguer la gestion du dispositif « Bon Temps Libre » au service commun VACAF auquel il convient d'adhérer afin d'aider les familles pour le financement des loisirs de leurs enfants âgés de 3 à 17 ans.

- Instauration de la convention « Aide aux Vacances Enfants » avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

Comme dans le dossier précédemment évoqué, il est décidé d'adhérer au dispositif VACAF qui s'est vu déléguer la gestion des aides en matière de vacances des enfants et des familles.

- Demande de subvention européenne dans le cadre d'un échange de jeunes.

Adopté à l'unanimité

Cette demande a pour but d'obtenir une participation au financement d'un projet d'échange multilatéral entre délégations de jeunes de Laatzen (Allemagne), Hinckley (Royaume Uni), et Gubin (Pologne) qui devrait se dérouler à Grand Quevilly au mois de juillet 2013.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATION

- Demande d'enregistrement de l'exploitation d'un entrepôt de transit au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Société Rhodanienne de transit (RDT).

Dont Acte

Cette société implantée 7 Boulevard Pierre Brossolette souhaite construire un entrepôt sur une partie du terrain anciennement occupé par Johnson Controls.

Le Conseil Municipal n'ayant pu se réunir avant la date limite fixée pour se prononcer, M. le Maire a émis un avis favorable compte tenu du fait qu'au regard de la réglementation et des mesures prises, les risques pouvaient être considérés comme maîtrisés.

DELIBERATIONS

- Demande d'enregistrement de l'exploitation d'une installation de stockage de produits alimentaires frais au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Société des Coopérateurs de Normandie Picardie.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit d'autoriser cette société à construire un entrepôt sur une partie du terrain anciennement occupé par Johnson Controls.

Un avis favorable est émis sous la réserve suivante formulée conformément aux observations faites par un certain nombre de riverains :

« La ville de Grand Quevilly demande expressément à la Société des Coopérateurs de Normandie Picardie de limiter les niveaux sonores dus au fonctionnement de ses installations de stockage de produits frais et à la circulation des véhicules de livraison afin que les voisins du site ne subissent pas de nuisances provenant de la présence de cet entrepôt ; cette limitation pourrait éventuellement aboutir à la réalisation d'un ouvrage de type mur anti-bruit ».

- Construction de deux bassins de stockage des eaux pluviales Boulevard Pierre Brossolette. Convention entre la Ville et la CREA.

Adopté à l'unanimité

Afin de remédier aux problèmes d'inondations survenant lors de forts orages, la CREA va réaliser deux bassins de régulation des eaux pluviales excédentaires.

Pour ce faire, la ville cèdera à titre gratuit la parcelle communale nécessaire ; par ailleurs une convention sera passée avec la CREA afin de convenir des modalités de remplacement des arbres qui devront être abattus pour la réalisation de ce projet.

- Autorisation de solliciter l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité

Seront sollicités les financements suivants :

- Crédit d'Etat pour la réfection de la Rue Poincaré, de l'éclairage public, de la remise en état de trottoirs et parkings, et la réalisation d'aménagement PMR, pour un montant total de 135 000 €.
- Subvention auprès de l'ADEME et du Département pour la restructuration du restaurant du Village Scolaire ; montant total estimé des travaux : 3 111 633 € TTC.

- Convention avec Electricité Réseau Distribution France pour le passage d'une ligne électrique souterraine Avenue Kennedy.

Adopté à l'unanimité

La mise en place de cette ligne nécessite l'établissement sur un terrain du domaine privé de la ville, rue Jean Racine, d'une servitude de passage ayant une largeur de 2 mètres et une longueur de 114 mètres, afin d'habilitier ERDF à réaliser ses ouvrages et à les entretenir.

- Entretien du parking de l'immeuble « Pays Basque » Rue A. Rimbaud. Convention passée entre la ville et la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité

(Les membres Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Ce parking sera mis à disposition de la société concernée, à charge pour elle d'en assurer le gardiennage et la surveillance et de régler à la ville une somme annuelle de 4 297,50 € TTC correspondant aux dépenses d'éclairage public et de propreté ainsi que d'entretien de voirie et d'espaces verts.

- Désaffectation de locaux du service public de l'enseignement et déclassement du domaine public à usage scolaire.

Adopté à l'unanimité

Ces désaffectations et déclassements concernent des logements jusqu'alors réservés aux enseignants situés 40 rue Alfred de Musset, 75 A rue Théodore Géricault et 28 rue Gustave Boutigny ; ils ont été préconisés par précédente délibération du 19 octobre 2012 et autorisés par la Préfecture, et l'Inspection Académique.

- Cession d'une propriété située Boulevard Maurice Ravel à la S.C.I. VETHOME en vue de la réalisation d'un hôpital vétérinaire.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit d'apporter à la délibération du 17 décembre 2012 autorisant cette vente une précision car la société PLASMIDE qui était bénéficiaire initialement a modifié ses statuts et se dénomme désormais VETHOME. Il est en conséquence nécessaire de réaliser la cession au profit de cette dernière société.

- Vente d'une propriété bâtie située 10 rue Henri Matisse.

Adopté à l'unanimité

La vente s'effectuera au profit de M. et Mme BOQUET au prix de 220 000 €, frais de négociation d'un montant de 7 500 € TTC inclus, soit 212 500 € nets pour la ville.

- Approbation de la troisième modification du plan d'occupation des sols.

Adopté à l'unanimité

Les résultats de l'enquête publique ayant été prescrite par délibération du 19 octobre 2012 et les avis des personnes publiques associées justifient quelques ajustements au projet, notamment en ce qui concerne l'aménagement du parc Ness Ziona, la définition des installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, et la saisine systématique des services de l'Etat en cas de projets susceptibles de remettre en cause les principes de gestion des zones PPRT.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY
DELIBERATIONS

- Demande de subvention exceptionnelle de l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Adopté à l'unanimité

Cette Union, qui était co-organisatrice d'un concours des écoles fleuries, a participé financièrement au déplacement de deux parents et de deux enfants de l'école maternelle Anne Frank, établissement attributaire du premier prix national, qui se sont rendus à Paris afin d'assister à la cérémonie officielle de remise des prix.

Il est décidé de verser à la DDEN une subvention exceptionnelle de 127,60 € pour couvrir les frais occasionnés par ce déplacement.

- Réajustement de la délibération de 2003 sur les périmètres scolaires.

Adopté à l'unanimité

Il est apparu nécessaire de préciser les conditions des préinscriptions dans le périmètre n°4 (Centre Ville), notamment en ce qui concerne l'école maternelle Anne Frank.

Les rues ainsi rapportées à cette école seront désormais celles incluses dans le secteur géographique bordé par la Sud III, le boulevard de Verdun, le boulevard Ravel, l'avenue Kennedy, le Parc Lévis, l'avenue Coty et l'avenue Roosevelt.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE, en remplacement de Mme ZAHAF, excusée.

DELIBERATION

- Actions de prévention des conduites à risques. Demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité

Ces actions de promotion de la santé sont organisées par la ville dans les 3 collèges, l'Espace Jeunesse, le Centre de Loisirs, le CCAS, le Relais Partenaires Jeunes, le Conseil des Jeunes et le dispositif Quevilly Etudes Supérieures.

Elles feront l'objet de demandes de subventions présentées auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie, ainsi que du Département de la Seine-Maritime.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme THEBAULT

DELIBERATION

- Autorisation de déplacements de délégations dans les villes jumelles.

Adopté à l'unanimité

Sont autorisés les déplacements suivants :

- Laatzten : 1 voyage en été – 4 élus et agents.
- Ness Ziona : 1 voyage au printemps ou en été – 4 élus et agents.
- Hinckley : 1 voyage à l'automne – 4 élus et agents.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme GUILLEMIN

DELIBERATIONS

- Convention relative au relais assistantes maternelles passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime pour la crèche Ile aux Enfants.

Adopté à l'unanimité

La convention précédemment conclue avec la CAF est arrivée à échéance le 31 décembre 2012 ; il convient d'en signer une nouvelle pour une durée de 3 ans ayant pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers.
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre.
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

- Avenant n°1 à la convention entre la ville et la SNCF relative aux modalités de participation financière pour l'accueil des enfants en crèche.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2013 le paragraphe 2 de l'article 4 de la convention précédemment passée avec la SNCF qui prévoyait que le Département d'Action Sociale fixe un plafond d'heures de garde mensuelles facturées à la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. le Maire prononce la levée de la séance à 19 heures 15.